

L'attestation de domiciliation

Description

L'attestation de domiciliation compte parmi les documents administratifs indispensables à [la création d'une entreprise](#). Pour mener à bien ses activités, et communiquer avec l'administration fiscale, ses clients ou ses partenaires, l'entreprise doit nécessairement disposer d'une [adresse de domiciliation](#).

Celle-ci équivaut à son adresse administrative, juridique et fiscale. Le dirigeant est libre de choisir le dispositif de domiciliation et l'adresse qu'il souhaite. Il doit ensuite communiquer cette adresse officielle lors de [l'enregistrement de l'entreprise](#).

L'attestation comprend un ensemble de mentions obligatoires concernant la structure et son représentant légal.

[Se domicilier en ligne](#)

Qu'est-ce qu'une attestation de domiciliation ?

L'attestation de domiciliation est un document permettant de **désigner le siège social** d'une entreprise. Elle a également une **valeur probatoire**. Elle permet notamment de prouver qu'une entreprise dispose bien d'une adresse de domiciliation et qu'elle détient le droit de l'utiliser.

La désignation d'une adresse de domiciliation est une formalité obligatoire pour [l'immatriculation d'une entreprise](#). En tout état de cause, toute entreprise, quelle que soit sa taille et son activité, doit être domiciliée.

L'attestation de domiciliation est en réalité une simple **déclaration du représentant légal** de l'entreprise. Elle doit être rédigée par un dirigeant.

Les attestations de domiciliation se distinguent du [contrat de domiciliation](#). Ce dernier vise à régir les relations entre une société domiciliée et la société domiciliataire. Il fixe les droits et obligations de chacune des parties au contrat. Le contrat détermine alors les modalités d'installation du siège social de l'entreprise cliente. Il doit contenir des mentions obligatoires et doit être signé par la société domiciliée et par la société de domiciliation.

Par conséquent, le contrat de domiciliation ne concerne pas toutes les entreprises et sociétés, mais uniquement celles ayant opté pour l'établissement de leur siège social dans une société de domiciliation.

Zoom : Gagnez en flexibilité et [domiciliez votre société](#) en quelques clics avec LegalPlace ! Nos équipes vous soulagent des démarches et se chargent de domicilier votre société. Cette solution vous permet de protéger votre vie privée en préservant votre domicile personnel. Elle vous permet également de réaliser des économies, ou encore de bénéficier d'une adresse prestigieuse. Votre société est domiciliée dans de brefs délais et pour un prix attractif.

Modèle gratuit d'attestation de domiciliation

La rédaction d'une attestation de domiciliation est assez simple. Toutefois, elle doit respecter des règles de fond. C'est l'indication des mentions obligatoires qui lui donnent une valeur juridique. Afin de faciliter sa rédaction, nous proposons un modèle à télécharger gratuitement.

[Télécharger le modèle d'attestation de domiciliation au format Word \(gratuit\)](#)

Pourquoi a-t-on besoin d'une attestation de domiciliation ?

L'attestation de domiciliation sert avant tout à **justifier de la jouissance du lieu** occupé. L'attestation de domiciliation permet de prouver que le dirigeant est effectivement autorisé à occuper les lieux.

Par ailleurs, elle compte parmi les documents requis pour la réalisation des formalités de création d'entreprise. L'attestation de domiciliation certifie que l'entreprise dispose bien d'un siège social. Lorsque la société est déjà créée, ce document n'est requis qu'en cas de démarches liées à un [transfert de siège social](#).

Si le dirigeant est propriétaire, il doit rédiger l'attestation afin de certifier que l'entreprise est bien domiciliée chez lui. En revanche, s'il est locataire, il devra demander l'accord au propriétaire du logement. Il transmettra ensuite l'attestation de domiciliation au guichet des formalités des entreprises.

Enfin, s'il habite chez un tiers, le dirigeant devra lui demander une [attestation d'hébergement](#) ainsi qu'une copie de sa pièce d'identité.

À noter : Lorsqu'un dirigeant décide de domicilier son entreprise à l'adresse du domicile dont il est locataire, il doit demander l'[autorisation au propriétaire pour domicilier l'entreprise](#).

Comment obtenir une attestation de domiciliation ?

Pour obtenir une attestation de [domiciliation administrative](#) en France, il existe plusieurs méthodes en fonction de votre situation (propriétaire, locataire, hébergé, etc.). Une attestation de domiciliation est un document qui prouve votre adresse de résidence et peut être exigé pour diverses démarches administratives (obtention d'une carte d'identité, d'un passeport, d'une inscription scolaire, etc.).

Voici les étapes détaillées en fonction de votre mode de domiciliation.

Vous êtes propriétaire ou locataire

Vous pouvez fournir des documents tels que :

- Une **facture récente** de moins de trois mois (électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou internet) ;
- Un **avis d'imposition** ou un **avis de taxe d'habitation** ;
- Une **quittance de loyer** délivrée par un professionnel (si le logement est loué via une agence ou un bailleur social) ;
- Un **titre de propriété** si vous êtes propriétaire du logement.

Vous êtes hébergé à titre gratuit

Vous devrez fournir plusieurs documents :

- Une **attestation d'hébergement** signée par la personne qui vous héberge, indiquant que vous résidez chez elle ;
- Une **pièce d'identité** de l'hébergeur (photocopie) ;

- Un **justificatif de domicile** de l'hébergeur (facture, avis d'imposition, etc.) datant de moins de trois mois.

L'attestation d'hébergement doit inclure les informations suivantes : le nom, l'adresse, la date de début de l'hébergement et la signature de l'hébergeur.

Domiciliation d'entreprises et d'associations

Les entreprises et associations peuvent également obtenir une attestation de domiciliation pour leur siège social.

Cela se fait généralement en passant par un contrat de domiciliation avec une société agréée par la préfecture, ou en enregistrant l'adresse du siège social au domicile du représentant légal.

Dans le premier cas, la société domiciliaire vous fournira l'attestation de domiciliation correspondant au contrat que vous avez conclu. Dans le second cas, vous pourrez fournir un justificatif de domicile à votre adresse personnelle de moins de 3 mois.

Bon à savoir : Une société de domiciliation propose généralement à l'entreprise locataire une adresse prestigieuse à moindre coût, puisqu'elle n'a pas à conclure de bail commercial.

Domiciliation des personnes sans domicile fixe

Les personnes sans domicile fixe peuvent demander une domiciliation auprès d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou d'une association agréée pour obtenir une **attestation de domiciliation**. Cette domiciliation permet de recevoir du courrier et de justifier d'une adresse pour accéder à certains droits sociaux et administratifs. Pour cela :

- Vous devrez vous adresser au **CCAS de votre commune** ou à une association agréée en fournissant une pièce d'identité ;
- Après évaluation de votre situation, un courrier de domiciliation vous sera délivré par le CCAS ou l'association.

Quels sont les différents types de justificatifs de

domiciliation ?

Voici un tableau répertoriant les principaux types de justificatifs de domicile reconnus par les administrations françaises :

Type de justificatif de jouissance des locaux	Description
Factures	Factures d'électricité de gaz, d'eau, de téléphone fixe ou internet datant de moins de trois mois.
Avis d'imposition	Avis d'imposition sur le revenu, taxe d'habitation ou taxe foncière de l'année en cours.
Attestation d'assurance du logement	Attestation d'assurance habitation multirisque habitation indiquant l'adresse assurée.

Titre de propriété

Acte notari
prouvant la
propriété d'
bien
immobilier
(pour les
propriétaire

Quittance de loyer

Quittance d
loyer datan
de moins d
trois mois,
délivrée pa
un
professionn

Certificat de domiciliation d'entreprise (domiciliation commerciale)

Document
signé par la
société
domiciliata
ou tout aut
dispositif d
domiciliatio

Attestation de domiciliation délivrée par le CCAS

Document
signé par
l'hébergean
avec copie
de sa pièce
d'identité e
justificatif d
domicile.

Contrat de bail commercial ou bail professionnel

Document
officiel sign
par le
bailleur et l
locataire

Document
signé par
l'hébergeur
avec copie
sa pièce
d'identité et
son propre
justificatif de
domicile.

Attestation d'hébergement

Que contient une telle attestation ?

Pour être valide, une attestation de domiciliation doit comporter les **mentions obligatoires** suivantes :

- Coordonnées du représentant légal de l'entreprise (nom, prénom et adresse) ;
- Adresse précise du siège social telle qu'elle apparaîtra sur l'extrait [Kbis](#) ;
- [Dénomination sociale](#) de la société ;
- Numéro unique d'identification ou SIREN.

Le document doit être daté et signé par le dirigeant, puis transmis au guichet unique accompagné d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et du dossier d'immatriculation ou de changement d'adresse.

Le document doit également comporter une déclaration concernant les modalités de la domiciliation. Cette mention est différente selon le choix opéré par le dirigeant. Ce dernier peut déclarer :

- "Recourir aux dispositions de l'alinéa 2 de [l'article L 123-11-1 du Code de Commerce](#) et installer provisoirement le siège social de sa société à son domicile pour une durée ne pouvant ni excéder 5 ans à compter de sa création, ni dépasser le terme légal, contractuel ou judiciaire relatif à l'occupation des locaux" ;
- "Installer le siège social de sa société à son domicile sans limitation de durée, aucune disposition législative ou stipulation contractuelle contraire relative à l'occupation de ses locaux ne s'y opposant".

Voici une vidéo pour mieux comprendre comment fonctionne une attestation de domiciliation :

La domiciliation d'une entreprise est-elle obligatoire ?

[Domicilier une entreprise](#) revient à la doter d'une adresse administrative et fiscale officielle, qui doit figurer sur tous les documents qu'elle édite.

Cette adresse de domiciliation constitue l'adresse de son siège social, **élément indispensable à toute entreprise**, qu'il s'agisse d'une société ou d'une entreprise individuelle.

Le siège social est un élément d'identification de l'entreprise, et son adresse doit figurer dans les statuts, c'est l'une des mentions obligatoires citées à l'[article 1835 du Code civil](#). Domicilier une entreprise n'est donc pas facultatif, c'est imposé par la loi.

Quels sont les différents types de domiciliation d'entreprise ?

Les possibilités de domiciliation sont diverses, qu'il s'agisse de la [création d'une entreprise individuelle](#) ou d'une société.

L'entrepreneur peut en effet domicilier son entreprise :

- À son adresse personnelle ;
- Dans un local commercial ;
- En rejoignant une colocation d'entreprises et coworking ;
- Auprès d'un cabinet de domiciliation ;
- Au sein d'une pépinière de jeunes entreprises.

Quelles sont les différentes solutions de domiciliation ?



Domicile personnel du dirigeant



Local commercial



Pépinière d'entreprise



Société de domiciliation

LegalPlace.

Domicile personnel du dirigeant

Lorsqu'il s'agit d'une entreprise individuelle, l'entrepreneur peut **domicilier son entreprise sur le lieu de sa résidence principale**, et ce durant autant de temps qu'il le souhaite.

Par ailleurs, lorsqu'il s'agit d'une société, seules les adresses des dirigeants peuvent servir de siège social. Par exemple, la domiciliation peut être établie chez un [gérant de SARL](#), chez un directeur général ou président de directoire de [SA](#), chez un [président de SAS](#), etc...

Attention : Certaines réglementations ou stipulations contractuelles (bail de location, règlements de copropriété...) n'autorisent pas la domiciliation permanente d'une entreprise au domicile personnel de son dirigeant. Dans ce cas, le représentant légal ne peut installer le siège social à son domicile personnel que pour une durée ne pouvant excéder 5 ans à compter de l'immatriculation de la société.

Local commercial

L'entrepreneur peut utiliser un local qu'il détient, acheter un fonds de commerce, ou opter pour une location-gérance. Cette solution lui permettra ainsi de **préserver son domicile personnel**.

Toutefois, cela implique également un coût. Il a alors la possibilité de recourir à un bail lorsque son activité est commerciale ou artisanale, ou à un [bail professionnel](#), lorsque l'activité exercée est libérale.

Colocation d'entreprise et coworking

Ces lieux sont dédiés au partage de locaux professionnels par plusieurs entreprises. Ce partage concerne aussi bien les bureaux que les équipements.

Bon à savoir : L'adresse du siège social va déterminer la nationalité de l'entreprise, mais également les tribunaux et administrations compétents en cas de litiges ou de formalités à réaliser.

Cabinet de domiciliation

Le cabinet de domiciliation représente un centre d'affaires dont l'activité principale est de mettre une adresse de domiciliation à disposition des entreprises.

Ces lieux doivent **obligatoirement disposer d'un agrément préfectoral**. Le cabinet propose également des services complémentaires tels que la gestion du courrier ou le standard téléphonique.

Pépinière de jeunes entreprises

La pépinière est une structure d'hébergement et d'accompagnement pour les jeunes entreprises (immatriculées depuis 6 mois maximum).

Bon à savoir : Si vous avez déjà un local, le SIE territorialement compétent est celui du lieu de votre local, conformément au principe d'accessibilité du service public. Ainsi, les courriers provenant de l'administration fiscale seront adressés directement à l'adresse de votre local et le calcul des impôts locaux (dont la CFE) dépend de l'adresse du local. Pas d'inquiétude, le siège social reste fixé dans la société de domiciliation retenue vis-à-vis de vos partenaires et clients.

FAQ

Quelle est la durée de validité d'une attestation de domiciliation ?

La durée de validité varie selon le type d'attestation et l'organisme émetteur, généralement d'un an pour une attestation standard. Cependant, selon la démarche entreprise, l'administration peut vous demander un justificatif de moins de 6 mois.

Peut-on utiliser une attestation de domiciliation à l'étranger ?

Certaines attestations peuvent être utilisées à l'étranger, mais il est souvent nécessaire de les faire apostiller pour qu'elles soient valides internationalement.

Comment renouveler une attestation de domiciliation ?

Pour renouveler, il est généralement nécessaire de fournir à nouveau les pièces justificatives et remplir un formulaire de renouvellement auprès de l'organisme émetteur.